

PUBLICATION EN LIBRE ACCÈS (voies de...), V. Open Access ou Accès ouvert, Licence, Internet, Logiciel libre

On différencie actuellement trois voies de publication en libre accès. On s'y réfère en général en utilisant des couleurs : *voie verte*, *voie dorée*, et *voie diamant*. Même si elles correspondent à des pratiques et des objectifs différents, ces voies ne sont pas exclusives.

La voie verte. La voie verte correspond à la pratique de l'auto-archivage. Le principe est que les chercheurs eux-mêmes vont déposer leurs articles dans des dépôts en ligne prévus à cet effet, en parallèle de l'utilisation du circuit de publication classique.

Les dépôts peuvent être thématiques ou institutionnels. Dans le premier cas ils peuvent être multidisciplinaires comme arXiv (physique, mathématiques, informatique, biologie quantitative) ou au contraire concentrés sur une communauté précise comme l'IACR ePrint Archive (International Association for Cryptologic Research). Dans le second cas, il peut s'agir du dépôt d'un établissement comme SAM (Science Arts & Métiers) ou d'un dépôt national comme HAL (Hyper Articles en Ligne) voire international comme Zenodo (européen). Le point commun entre ces différents types de dépôt est d'être assumé financièrement par des institutions publiques ou des organisations savantes, ce qui permet la gratuité de leur utilisation tout en garantissant leur pérennité. En effet, le gros avantage de ces dépôts par rapport à la mise en ligne de leurs articles par les chercheurs sur leur page web personnelle est la conservation dans le temps des articles (la plupart des dépôts sont d'ailleurs capable non seulement de garder un historique des versions successives d'un article quand celui-ci est mis à jour) à une adresse (URL) fixe, mais également de les mettre à disposition dans un format adapté comprenant des méta-données utiles à leurs indexations par les moteurs de recherche, entre autres.

Les pratiques d'auto-archivage sont nombreuses. On peut distinguer, d'une part, l'auto-archivage avant la publication, par lequel le chercheur dépose son article en ligne dès qu'il est prêt, avant de le soumettre à un journal ou une conférence, et, d'autre part, l'auto-archivage après publication par le circuit classique.

Le dépôt vert avant publication peut avoir au moins deux objectifs : obtenir des premiers retours de sa communauté sur ses travaux et s'assurer publiquement la paternité des résultats ou des idées publiés. En revanche, cette pratique peut être incompatible avec la publication dans certains journaux ou certaines conférences, qui refusent d'accueillir des articles ayant déjà été rendus publics. Le motif de ce refus est parfois économique, la mise à disposition gratuite d'une version de l'article allant à l'encontre de la politique de la maison d'édition. D'autres fois le refus est motivé par la rupture du principe de *relecture en double aveugle* : quand elle est pratiquée, celle-ci consiste à ce que les auteurs autant que les relecteurs soient anonymes. Cependant, un nombre grandissant de journaux et conférences considèrent la publication de versions préliminaires d'un article dans un dépôt, comme sa diffusion sur des listes de discussions thématiques ou du laboratoire, comme des *rappports techniques* qui ne posent pas le problème de la rupture de la relecture en double aveugle.

Le dépôt vert après publication a pour but, quant à lui, de rendre librement accessible un article qui ne l'est pas *via* les canaux de la maison d'édition qui publie le journal ou les actes de la conférence dans lequel il a été accepté. Ce dépôt est soumis à des règles choisies par la maison d'édition. Il peut être limité à la version *preprint* de l'article (avant la prise en compte des commentaires des relecteurs), à la version *postprint* (version de l'auteur avant la publication finale), ou peut être plus rarement autorisé pour la *version publiée* (prenant en compte les retouches et la mise en page de la maison d'édition). Ces autorisations peuvent ne venir qu'après

une période « d'embargo » allant généralement de 6 à 24 mois. Il est toutefois possible que des politiques institutionnelles, nationales, ou provenant des agences de moyens ayant financé les travaux de recherche menant à la publication, imposent la publication d'une version en accès libre plus rapidement que ce que prévoit l'embargo de la maison d'édition ; celle-ci doit alors s'y plier. En France, la loi pour une République numérique qui a été définitivement adoptée par le Sénat le 28 septembre 2016 et parue au JORF le 8 octobre de la même année met en œuvre cette pratique. En l'occurrence, c'est dans le Chapitre II « Économie du savoir » que l'article 30 prévoit que les auteurs de publications scientifiques issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par de l'argent public (état, collectivités territoriales, Union européenne, agences de moyens, etc.) disposent d'un droit de déposer la version finale de leur publication en libre accès par la voie verte à l'expiration d'un délai à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine, et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales.

La voie dorée. La voie dorée correspond à un libre accès directement donné par le journal ou la conférence. L'idée est ici que la version de l'article, sortant du circuit de publication traditionnel, est disponible en accès libre. Malheureusement, cette volonté a donné naissance à la pratique dite « auteurs-payeurs » : la plupart des maisons d'édition, du moins les plus grosses (comme Elsevier, Springer, Wiley, etc.) ainsi que certaines nouvelles (comme PloS), proposent la mise en accès libre des articles dans certains de leurs journaux à la condition que les auteurs ou leurs institutions payent des frais de publication ; ces frais peuvent varier de quelques centaines d'euros (rarement) à plusieurs milliers (souvent).

Cette solution pose plusieurs problèmes. Le premier, et le plus évident, est le biais de sélection opéré par les frais de publication, qui n'a de manière évidente aucune valeur scientifique et qui, pourtant, peut se révéler un véritable frein quand ces frais sont trop élevés pour certains laboratoires. Le deuxième problème est le même que pour le prix des abonnements aux journaux et aux actes de conférences : c'est la maison d'édition qui décide du tarif sans que celui-ci ne soit justifié et on comprend mal comment la publication d'un seul article peut coûter plusieurs milliers d'euros, surtout quand il s'agit uniquement d'héberger un fichier PDF en ligne après avoir externalisé la mise en page de celui-ci, sur le marché asiatique par exemple. Le troisième problème est lié au deuxième : comme le choix de la mise en libre accès contre paiement est laissé aux auteurs et que tous ne peuvent (ou ne veulent) pas payer, de plus en plus de journaux se retrouvent avec une partie de leurs articles en libre accès et l'autre pas, sans que cela influe, chez la majorité des maisons d'édition, sur le prix des bouquets d'abonnement dans lesquels se trouvent ces journaux. Les bibliothèques de recherche se retrouvent donc à payer à nouveau des articles en libre accès. Enfin, le dernier problème, toujours lié à cette pratique « auteurs-payeurs », est la naissance d'un marché de la publication payante sans relecture (c'est-à-dire sans contrôle de qualité, pertinence, nouveauté, etc.).

Malheureusement, le lobby des maisons d'éditions est très puissant, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, et il encourage la confusion entre le libre accès et la voie dorée du libre accès. Le succès de ce lobby est tel que de plus en plus d'agences de moyens, notamment au niveau européen, flèche une partie de l'argent des bourses de recherche qu'elles distribuent vers le paiement des frais de publication. Leur objectif est louable : rendre réellement publics les résultats de la recherche que ces agences financent avec de l'argent public. Mais, on peut regretter que cet argent soit versé aux profits des maisons d'édition plutôt qu'utilisé au développement d'une meilleure pratique du libre accès, telle que la *voie diamant*.

La voie diamant. La voie diamant est la plus radicale. Elle consiste tout d'abord à rendre la publication en libre accès gratuite pour les auteurs. Quand il s'agit uniquement de cela, on l'appelle aussi « voie dorée pure ». Mais, ensuite, la voie diamant va plus loin. Elle insiste sur la réappropriation, par les chercheurs, des moyens de diffusion de leur travail, afin de se passer entièrement des maisons d'édition. Pour cela, elle requiert qu'un comité éditorial, du journal ou de la conférence — soit un ensemble de chercheurs qui se charge du travail scientifique et d'organisation des relectures —, se dote d'une existence légale et détienne le journal ou la conférence. Actuellement, ce sont les maisons d'édition qui les détiennent. La voie diamant implique également que les auteurs conservent leurs droits d'auteurs* (ou le *copyright**, selon les législations) sur leurs articles plutôt que de les céder à une maison d'édition. Enfin, elle préconise fortement l'utilisation de logiciels libres pour la gestion du processus de relecture et pour la publication des articles, ainsi que de licences libres type *Creative Commons** pour la mise à disposition des articles.

Un exemple typique de modèle possible de la voie diamant sont les épi-revues. Le principe d'une épi-revue est en effet que les auteurs déposent leurs articles dans des dépôts (les mêmes que ceux de la voie verte) et, qu'à partir de là, s'effectue le processus de relecture. La relecture peut être réalisée de manière complètement traditionnelle si le comité éditorial le décide, mais il est aussi possible d'innover en procédant par exemple à une relecture ouverte (pratique qui consiste à permettre à tous de faire une relecture de l'article publiquement, en plus des relecteurs du journal ou de la conférence, y compris après la publication). Après la phase de relecture, pour chaque article accepté pour publication, une nouvelle version estampillée par l'épi-revue doit être mise à jour dans le dépôt, prenant en compte les remarques des relecteurs et associée aux bonnes métadonnées de publication (la date, le nom et l'ISSN de l'épi-revue, éventuellement un DOI, etc.). L'épi-revue publie alors son volume comme une liste de liens vers les versions acceptées des articles qui le composent.

Ce modèle réduit les coûts de publication à ceux de la gestion et du maintien du dépôt, d'une part, et du logiciel de gestion de l'épi-revue, d'autre part. Ces coûts, biens moins élevés que ceux des abonnements actuels et frais de publication, sont déjà supportés par les institutions publiques aujourd'hui, de sorte que la création et la gestion d'une épi-revue peut se faire sans coût additionnel.

Il est donc envisageable, dans le modèle diamant, de se passer entièrement des maisons d'édition. Plus exactement, cela ne soulève aucune difficulté dans les domaines pour lesquels le travail de mise en page des articles est quasi-nul (c'est-à-dire ceux où les chercheurs utilisent des traitements de texte avancés comme LaTeX). Pour les domaines où la mise en page des articles reste une nécessité, il est tout à fait envisageable d'utiliser une partie des économies réalisées grâce au modèle diamant pour créer des postes de secrétariat d'édition ou avoir recours à un prestataire externe qui ne se chargerait que de cette tâche. L'utilisation de licences libres pour les articles permettrait d'ailleurs que ce type de travail soit effectué à la demande et qu'il profite à tous une fois réalisé, si la licence impose le partage des œuvres dérivées sous les mêmes conditions (pratique appelée *copyleft*). Finalement, la voie diamant est celle qui correspond à la vision des connaissances scientifiques comme un commun : les résultats de la recherche sont une ressource partagée, dont les règles de partage sont dictées par une licence libre permettant une diffusion maximale (ce qui est facilité par l'aspect immatériel de la ressource), et dont la gouvernance est assurée par les chercheurs eux-mêmes, organisés en comités éditoriaux. Cela permet à la fois la pérennité du modèle et le service de l'intérêt commun, puisque que ce dernier coïncide avec celui des chercheurs qui sont, d'une part, les plus capables de gérer leurs productions, et ont, d'autre part, intérêt à leurs diffusions et conservations.